



**L'HONORABLE CHANTAL CHATELAIN  
JUGE À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC**

Palais de justice, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 15.36, Montréal (Québec) H2Y 1B6  
Téléphone : (514) 393-2418 – Télécopie : (514) 873-8654  
chantal.chatelain@judex.qc.ca

Montréal, le 25 février 2019

**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

**CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES  
AVIS D'ATTRIBUTION DE DOSSIER**

M<sup>e</sup> James Reza Nazem  
[jrnazem@actioncollective.com](mailto:jrnazem@actioncollective.com)

M<sup>e</sup> Sébastien Dorion  
DUNTON, RAINVILLE  
[sdorion@duntonrainville.com](mailto:sdorion@duntonrainville.com)

**Objet : Ahmed Nosseir c. Coopérative d'habitation Qurtuba**  
📁 : 500-06-000974-192

---

Maîtres,

Je vous informe que j'ai attribué les pouvoirs de gestion et d'adjudication en ce qui concerne le dossier mentionné ci-dessus à l'honorable juge Chantal Corriveau.

Si ce n'est déjà fait, je vous demande de commencer promptement la rédaction des moyens préliminaires envisagés afin d'être en mesure de les produire dès le moment qui sera déterminé par la juge gestionnaire.

Je vous rappelle votre obligation d'inscrire la demande ainsi que les autres procédures et documents au **Registre central des actions collectives du Québec**, et ce, conformément à l'article 573 du *Code de procédure civile*, à l'article 56 du *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile* et à l'*Avis aux membres du Barreau* du 9 décembre 2016. Je vous prie de faire diligence à l'égard de chacune des procédures, puisqu'il s'agit du moyen mis en place par le législateur pour informer les membres du groupe visé.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que la Chambre des conférences de règlement à l'amiable est disponible pour les actions collectives en vue de tenter un règlement, comme en toute autre matière.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in cursive script, reading "Chantal Chatelain".

Chantal Chatelain, j.c.s.

Juge coordonnatrice de la Cour supérieure

Chambre des actions collectives – Division d'appel de Montréal

CC/